

CRDLA Sport
12 mai 2021

Mise à jour de l'outil de calcul du
coût de l'emploi

&

Aides à l'emploi mobilisables
dans le sport



Avec le soutien de



SOMMAIRE

- Aides à l'emploi, un coup de pouce au démarrage
- Mise à jour de l'outil de calcul du coût de l'emploi
- Modalités des contrats d'alternance
- Aides à l'emploi mobilisables par les structures sportives

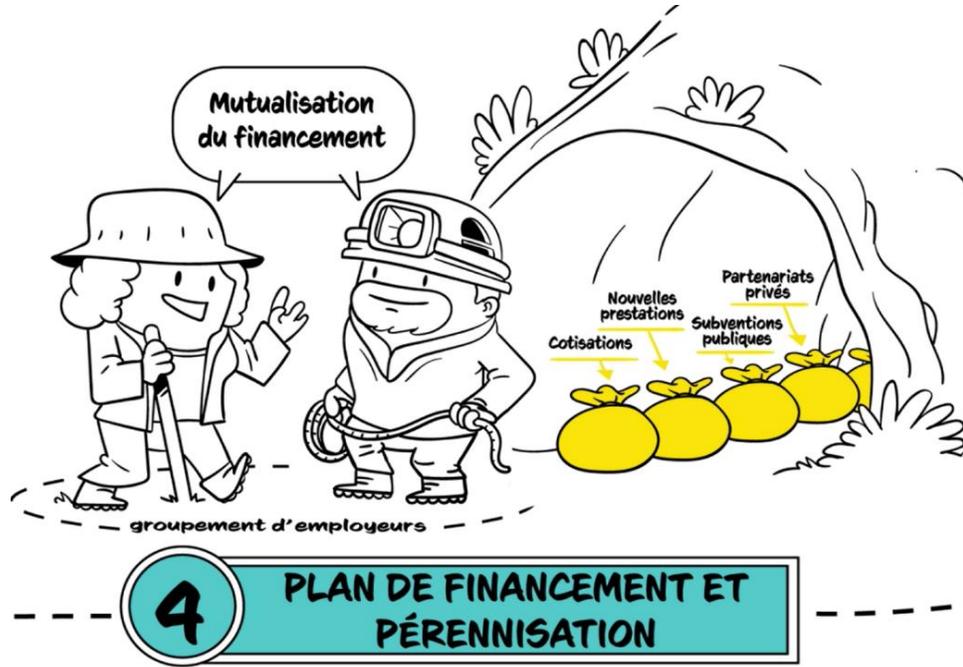


Aides à l'emploi, un coup de pouce au démarrage



Antoine Josselin et Mélodie Crouzat
CR DLA Sport

LE FINANCEMENT D'UN EMPLOI



Le financement de l'emploi est indissociable du financement des actions :

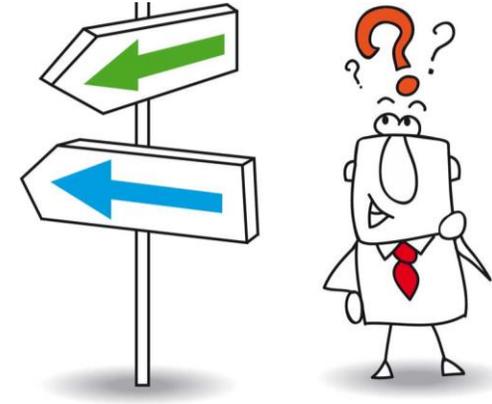
↳ favoriser une élaboration du budget par action en intégrant le coût de l'emploi dans chacune des actions.

Différentes sources à exploiter en fonction de la nature des actions :

- ⇒ Favoriser une recherche de financements **adaptés** ;
- ⇒ Favoriser une recherche de financements **diversifiés** ;
- ⇒ Recourir à un **dispositif d'emploi aidé** ;
- ⇒ Anticiper la **pérennisation**.

DIFFERENTS TYPES DE DISPOSITIFS D'AIDES A L'EMPLOI

- **Des dispositifs territoriaux à échelle :**
 - Nationale
 - Régionale
- **Des dispositifs avec différents objectifs :**
 - Insertion professionnelle
 - Développement de la structure
- **Des dispositifs sectoriels :**
 - Jeunesse et sports
 - Cohésion sociale
 - Politique de la ville



Agence Nationale du Sport (PST)

Parcours Emploi Compétences (PEC)

Fonjep

Emplois francs

Outil de calcul du coût de l'emploi — CRDLA Sport



Antoine Josselin et Mélodie Crouzat
CR DLA Sport

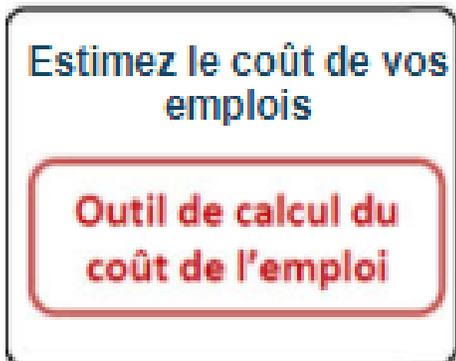
DEMONSTRATION DE L'OUTIL DE CALCUL DU COÛT DE L'EMPLOI

Constat :

- Logiciel permettant aux associations sportives d'estimer le coût de l'emploi qu'elles envisagent de créer
- Page la plus visitée sur le site du CRDLA Sport
- Nécessité de mettre à jour l'outil

Enjeux :

- Permettre aux utilisateurs de bénéficier d'estimations sur les aides à l'emploi mobilisables (màj de l'existant, intégration des nouveaux dispositifs d'aides) et des dispositifs d'alternance (apprentissage, professionnalisation)
- Bénéficier des compléments d'informations via des fiches spécifiques sur les dispositifs d'aides à l'emploi
- Informer sur les aides exceptionnelles dans le cadre du plan de relance
- Bénéficier de l'extraction des champs saisis.



Dispositifs d'aide à l'emploi

Modalités des contrats d'alternance

Claire Piau & Carole Biard

Romain Vieville

aFDas

CoSMoS conseil social
du mouvement sportif

Mercredi 12 avril 2021

Le rôle de l'Afdas dans le financement de l'alternance

Zoom sur les aides exceptionnelles

Carole BIARD
Cheffe de projet
Projets RH-Emploi-Formation

Claire PIAU
Responsable de département *observatoire
et perspectives de l'emploi*

Le financement par l'Afdas

- **Le financement du contrat**

Le financement se fait sur la base du référentiel de niveau de prise en charge (NPEC) publié par France Compétences selon la branche de l'entreprise et le diplôme ou titre suivi

- **Les frais annexes** quand ils sont supportés par le CFA

Types de frais	Prise en charge Afdas 2021
Frais de restauration	Forfait de 3€ par repas petit-déjeuner, déjeuner (soit 6 €)
Frais d'hébergement	Forfait de 6€ par nuitée
Frais de 1er équipement pédagogiques	Forfait de 500€ maximum par apprenti dans la limite des frais réels

- **Le financement des formation de tuteur-Maître d'apprentissage**

- dans la limite d'un plafond de 15€/heure
- d'une durée comprise entre 7 heures et 21 heures



Elle est obligatoire pour bénéficier de l'aide à la fonction tutorale

- **Aide à la fonction de maitre d'apprentissage**

- Un forfait de **115 € par mois** et par apprenti pour une durée maximale de **12 mois** (soit 1380€), uniquement pour les entreprises de moins de 50 salariés dont le maitre d'apprentissage a suivi une formation de maître d'apprentissage

Uniquement pour les moins de 11 salariés si le maitre d'apprentissage est **l'employeur non salarié**

Le financement par l'Afdas

- **Le financement du contrat** : Le niveau de prise en charge correspond à un montant forfaitaire qui sera versé par l'Afdas pour chaque contrat.

Certification / qualification	Niveau de la formation	Spécificités	Taux horaire de prise en charge
Diplômes et titres à finalités professionnelles : titres RNCP, diplômes nationaux ...	Niveaux 7 & 8 Bac+5 : Master 2...		15€
	Niveau 6 Bac+3 ou Bac+4 : licence pro, ...		14€
	Niveaux 5 et infra CAP, Bac, Bac+2, ...	Cœur de métiers Métiers transverses ou supports	13€ 9,15€
Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)	Tous niveaux	Portés par les branches adhérentes	15€
		Portés par d'autres branches	12€
Reconnaissance convention collective (CCN)	Sans niveau	Cœur de métiers	13€
		- Métiers transverses ou supports - Formation interne	9,15€
Acquisition de compétences ciblées		Contrat pro expérimental : convention tripartite entreprise/OPCO/salarié	<ul style="list-style-type: none"> • 15€ pour une formation de - 400h • 9,15€ pour une formation de 400h et +



En application du principe de gratuité de la formation pour le salarié en contrat de professionnalisation, l'éventuel reste à charge est à financer par l'entreprise

- **Le financement des formation de tuteur-Maître d'apprentissage**

- dans la limite d'un plafond de 15 €/ heure
- d'une durée comprise entre 7 heures et 21 heures



Elles Elle est obligatoire pour bénéficier de l'aide à la fonction tutorale

- **Aide à la fonction tutorale**

- Un forfait de **115 € par mois** et par apprenti pour une durée maximale de **12 mois** (soit 1380 €), uniquement pour les entreprises de moins de 50 salariés dont le tuteur a suivi une formation de maître d'apprentissage



Uniquement pour les moins de 11 salariés si le maitre d'apprentissage est **l'employeur non salarié**

Les aides gouvernementale pour l'entreprise

L'aide unique à l'embauche

Les entreprises de **moins de 250 salariés** bénéficient d'une aide forfaitaire, de droit commun, par contrat d'apprentissage conclu visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle **équivalent au plus au baccalauréat** (ou Bac+2 pour les DOM) :

- 4 125 euros la première année d'exécution du contrat,
- 2 000 euros la deuxième année,
- 1 200 euros pour la troisième.
- 1200 euros pour la quatrième année (prolongation du contrat : échec examen, aménagement de la durée du contrat (apprenti en situation de handicap, sportif de haut niveau)

L'aide exceptionnelle en raison de la crise sanitaire

Dans le cadre de son plan de relance, l'état prévoit le versement d'une aide

- Pour les entreprises de **<= 250 salariés** (des conditions particulières pour les +250)
- Pour les contrats conclus entre le 01/07/20 au 31/03/2021 (**prolongée jusqu'au 31/12/2021**)
- Pour les formations d'un niveau allant maximum jusqu'au Master (**niveau 7**)
- Et **uniquement pour la première année d'exécution du contrat.**

Cette aide exceptionnelle à l'embauche est de :

- 5 000 € pour les apprentis de moins de 18 ans,
- 8 000 € pour les apprentis de plus de 18 ans.

Les aides gouvernementale pour l'entreprise

L'aide à l'embauche

pour l'embauche d'un **demandeur d'emploi de 26 ans et plus**

- 1000 € si le contrat a une durée inférieure à 10 mois
- 2000 € si le contrat a une durée supérieure à 10 mois

L'aide exceptionnelle en raison de la crise sanitaire

Dans le cadre de son plan de relance, l'état prévoit le versement d'une aide

- Pour les entreprises de **<= 250 salariés** (des conditions particulières pour les +250)
- Pour les contrats conclus entre le 01/07/20 au 31/03/2021 (**prolongée jusqu'au 31/12/2021**)
- Pour les formations d'un niveau allant maximum jusqu'au **Master (niveau 7)**;
- Pour les contrats de professionnalisation « expérimentaux » ou préparant à des CQP visant la « préparation d'une qualification professionnelle. **Sont en revanche exclus les contrats de professionnalisation préparant à une qualification reconnue dans les classifications d'une CCN de branche**
- Et **uniquement pour la première année d'exécution du contrat.**

Cette aide exceptionnelle à l'embauche est de :

- 5 000 € pour les apprentis de moins de 18 ans,
- 8 000 € pour les apprentis de plus de 18 ans et jusqu'à **29 ans révolu.**

Boîte à outils : votre OPCO vous accompagne à toutes les étapes

afDas

DEMAIN SERA FORMATION

- **Un comparatif** professionnalisation – apprentissage
- **La collection alternance** regroupant nos guides et fiches outils
- **Le kit contrat d'apprentissage** à destination des entreprises
- Des pages dédiées : **pour les contrats de professionnalisation et d'apprentissage**
- **My Afdas**, un espace en ligne pour toutes vos démarches
- **Participez à un salon** pour recruter un alternant
- **Un conseiller formation** dédié
- Une ligne téléphonique **Allo TPE alternance**
01.44.78.82.74
- Pour les dossiers en cours apprentissage@afdass.com
pour **les contrats de professionnalisation**
<https://www.afdas.com/apprentissage>



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

[Pour les contrats de professionnalisation](#)

[Pour les contrats d'apprentissage](#)

[Questions réponses sur la rémunération des apprentis](#)

[FAQ sur le plan de relance](#)

Temps d'échanges



Aides à l'emploi mobilisables :

PEC, Emplois francs, Fonjep



Antoine Josselin et Mélodie Crouzat

CR DLA Sport

Parcours Emploi Compétences (PEC)



Bénéficiaires :

Personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Attention particulière aux personnes reconnues « travailleurs handicapés » et aux résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Employeurs du secteur non-marchand :

- Démontrer sa capacité à accompagner au quotidien la personne (mobilisation d'un tuteur notamment).
- S'engager à permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences.
- Le cas échéant, démontrer sa capacité à pérenniser le poste.

Type de contrat :

- CDI ou CDD prescrit dans le cadre de [CUI-CAE](#) dans le secteur non marchand.
- 9 mois minimum, objectif de durée de 12 mois.
- Renouvellement conditionné à l'évaluation de son utilité pour le bénéficiaire et au respect des engagements de l'employeur, dans la limite de 24 mois.
- 20 à 35 heures hebdomadaires.

Montant de l'aide :

Une aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État d'un montant de :

- 80 % du Smic horaire brut pour les résidents des QPV et zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- 65 % pour les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs en situation de handicap jusqu'à 30 ans ;
- 30 à 60 % pour les autres publics (taux fixé par arrêté du préfet de région sur la base du SMIC brut).



Emplois francs (jusqu'au 31/12/2021)

Bénéficiaires :

Demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi en catégorie 1 à 8, un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou un jeune suivi par une mission locale, résidant en QPV.

Type de contrat :

CDI ou un CDD d'au moins 6 mois

Montant de l'aide :

5 000 € par an, pendant 3 ans maximum pour un CDI ;

2 500 € par an, pendant 2 ans maximum, pour un recrutement en CDD d'au moins 6 mois.



Emploi franc + : aide revalorisée pour recrutement d'un jeune de - de 26 ans.

CDI : année 1 : 7 000€ et années 2/3 : 5 000€.

CDD (6 mois min) : année 1 : 5 500€ et années 2 : 2 500€.



Bénéficiaires

Salarié qualifié œuvrant dans un des 3 domaines d'actions : jeunesse et éducation populaire, cohésion sociale, politique de la ville.

Employeurs du secteur non-marchand

Associations loi 1901 agréées jeunesse et éducation populaire.

Montant de l'aide

7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep attribuées pour 3 ans (renouvelables deux fois).

Fonjep Jeunes : aide de 7 164€ sur 3 ans, pour toutes associations qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans, quel que soit son niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience.

Double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative.

Appel à manifestations d'intérêt par région.



Aides à l'emploi mobilisables
Agence nationale du sport

Benoit Gallet et Julien Freslon





AGENCE NATIONALE DU SPORT

WEBINAIRE - CRDLA





Stratégie emploi des fédérations



** L'enveloppe liée aux PST s'élèvera, après le CA de juin 2021 et sous réserve d'un vote favorable des membres du CA, à 82,3M€ (réorientation de 7M€ de crédits emploi vers le fonds de compensation aux fédérations)



Le dispositif 1 jeune 1 solution et l'Agence



2 500 jeunes

Accompagnés vers les
métiers du sport d'ici
2022

40 M€ supplémentaires
20 M€ 2021 / 20 M€ 2022

1 500 aides pluriannuelles
1 000 aides ponctuelles



- 25 ans

Des aides réservées à
l'embauche des jeunes





Les dispositifs d'aide à la professionnalisation



Emplois Agence / Para Sport

Postes d'agent de développement et d'éducateur sportif

Crédits gérés par les DRAJES

Dépôt des dossiers dans Le compte asso

Emplois « 1 jeune 1 solution »

Postes d'agent de développement et d'éducateur sportif

Crédits gérés par les DRAJES

Dépôt des dossiers dans Le compte asso



Apprentissage

Formation certifiante du Code du Sport

Crédits gérés par les DRAJES

Dépôt des dossiers dans Le compte asso



Les dispositifs d'aide à la professionnalisation



Emplois Agence

1 à 3 ans

12 K€ / poste

17,6 K€ / poste
(ESQ PARA SPORT)

Emplois « 1 jeune 1 solution »

1 à 2 ans

10 K€ / poste

- 25 ans



Apprentissage

6 K€ maxi / an / apprenti

(à titre exceptionnel depuis l'annonce du gouvernement sur la reconduction de l'aide issue du plan gouvernemental lié à l'apprentissage)



Plan #1jeune1solution

Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans au sortir de la crise

3 priorités, dont certaines mesures spécifiques au secteur du sport :

<i>Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle</i>	<i>Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir</i>	<i>Accompagner 300 000 jeunes éloignés en construisant des parcours d'insertion sur mesure</i>
<ul style="list-style-type: none">• Un coup de pouce pour accélérer l'embauche des jeunes : compensation de charges de 4 000€ pour tout jeune recruté entre août 2020 et 31/05/2021.• Aide de 4 000€ pour le recrutement de collaborateurs en situation de handicap (jusqu'au 30/06/2021).• Une prime de 5 000€ à 8 000€ pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation pour tout jeune recruté entre juillet 2020 et 31/12/2021.• 2 500 jeunes orientés vers des emplois dans le monde du sport dans le cadre de l'ANS.• 2 000 emplois FONJEP en appui des associations pour se développer et se consolider.	<ul style="list-style-type: none">• Formations qualifiantes métiers d'avenir• Formations qualifiantes soin-santé• Formations numériques• Parcours personnalisés décrocheurs 16-18 ans• Places supplémentaires lycéens /étudiants	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : 120 000 dispositifs supplémentaires d'insertion dans l'emploi via le Parcours Emploi Compétences (PEC)• 3 000 places en + dans le dispositif SESAME : un accompagnement sur mesure dans les métiers du sport et de l'animation. Montant moyen d'aide de 2000€/jeune/an.

Employeurs, découvrez toutes les mesures du plan 1 jeune 1 solution pour vous aider à recruter plus facilement

Temps d'échanges



LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Le **Dispositif Local d'Accompagnement** ([coordonnées](#) / [site de présentation](#)).
 - Réalisation d'un diagnostic.
 - Définition d'un plan d'accompagnement en accord avec la structure.
 - Accompagnement par un consultant extérieur expert de la problématique.
 - Entre 3 et 5 journées d'accompagnement, non consécutives.
 - Dispositif qui demande un investissement important de la structure (temps, énergie, remise en question des fonctionnements établis).
 - Gratuit pour la structure bénéficiaire.
- Les **points d'appui à la vie associative** (CRIB, MAIA).
- Les **syndicats d'employeurs**.
- L'**OPCO** (AFDAS).
- Les **associations Profession Sport et Loisirs**.
- Les **services de l'Etat** (DRAJES/SDJES).
- Les **collectivités territoriales**.



Site du CRDLA Sport, des outils à votre disposition



[La construction du projet associatif](#)
(mise à jour prévue en 2021)



[Un emploi pour quoi ?](#)



[L'organisation interne et la gestion des RH](#)



[Fonction employeur et RH](#)



[Télécharger l'étude](#)



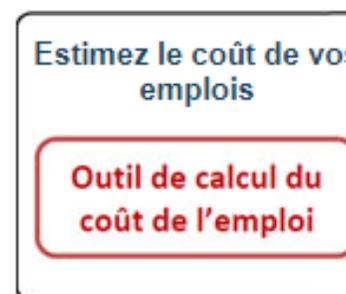
[Diagnostic d'une association sportive](#)



[Télécharger l'étude](#)



[Tester l'outil](#)



[Tester l'outil](#)



[Tester l'outil diagnostic](#)

**Merci de votre attention et à
votre disposition**



Antoine JOSSELIN
antoinejosselin@cnosf.org
01.40.78.29.39



Mélodie CROUZAT
melodicrouzat@cnosf.org
01.40.78.28.92

